

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Mardi 23 Mars 2021**

*Date de la convocation : 15/03/2021*

*Date d'affichage : 15/03/2021*

Présents :. Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Stéphany SALSI, Maxime OLIVIER, Christophe COUVREUR, Fabien LOBJOIT, Corinne ZAETTA, Jean-Claude SILLET.

Pouvoir : Marcel FAILLIOT donne pouvoir à Christian SORTON

Absent excusé : David BRU

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA

## ORDRE DU JOUR :

- Programmation des travaux de voirie pris en charge par le Grand Reims
  - Validation de l'abribus
  - Mise à jour du Document Unique
  - Point sur les travaux en cours
  - Questions diverses

### 1) Programmation des travaux de voirie pris en charge par le Grand Reims (délibération n° 2021/02/01)

Le Grand-Reims a décidé de réaliser une programmation de l'ensemble des travaux de voirie (petit entretien et gros travaux) pour les 5 ans à venir. Il demande donc aux communes de compléter un tableau listant l'ensemble des voiries communales avec leurs dimensions et l'ensemble des travaux à réaliser. Les travaux sont priorisés. Le trafic est également évalué (voir tableau).

Ruelle du gué : accotement non stabilisé. Un mur de soutènement doit être réalisé, théoriquement par le propriétaire de la maison. Il sera convié à rencontrer Le Maire et l'un de ses adjoints pour aborder cette problématique et envisager une solution.

*Monsieur le Maire précise qu'à la demande du conseil d'orientation voirie et réseaux du Grand Reims, il est nécessaire de programmer les travaux d'entretien et d'investissement pour les voiries existantes sur les années de 2022 à 2026 et de transmettre cette programmation à la Communauté Urbaine via le Pôle territorial de CHAMPAGNE VESLE.*

*Monsieur le Maire présente le tableau des travaux pour la période de 2022 à 2026.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims

Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

**Considérant** que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

**Considérant** que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par :**

**10 voix pour,**

**0 voix abstention,**

**0 voix contre.**

**De VALIDER** les besoins des travaux des voiries et d'éclairage public, décrits et priorisés selon le tableau annexé à la présente délibération.

**De TRANSMETTRE** ces besoins au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.

**De MANDATER** le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

- Pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre
- Pour valider le projet par son conseil municipal avant consultation des entreprises

## 2) Validation de l'abribus

Suite aux différentes propositions de l'entreprise, suite aux recherches de la commission, les différents abribus trouvés sont soit trop chers, soit peu esthétiques. La commission propose de rénover l'abribus existant : sablage, mise en peinture, remplacement des plexiglass, éventuellement du toit. Le coût total serait compris entre 2000€ et 3000€. Pour rappel, le coût prévu au marché est de 11 000€.

L'ensemble des membres présents du conseil municipal valide cette option

## 3) Mise à jour du Document Unique

Le Document Unique a été élaboré il y a 5 ans avec le Centre de Gestion.

Il vient d'être mis à jour. Un certain nombre d'actions préventives doivent être mises en oeuvre. L'ensemble des préconisations figure dans le document.

L'agent technique va être inscrit à une formation à la conduite et à une formation pour l'habilitation électrique. Les fiches de sécurité doivent être mises en place pour les carburants.

Le tableau devra être complété et signé par le Maire pour validation.

## 4) Point sur les travaux en cours

**\* Fleurissement des 7 nouveaux terre-plein.**

Un devis pour conseil a été demandé à la FREDON . Il est trop tard pour mettre en place un fleurissement cette année. Un projet sera fait pour l'an prochain.  
Pour cette année, une jachère fleurie sera semée.

**\* Hydraulique du vignoble :**

Les digues ont été commencées. Il faut attendre qu'elles sèchent et seront sans doute mises en forme en juin.

Le dépierrure sera fait en août car il faut bloquer la circulation pendant plusieurs semaines ce qui n'est pas compatible avec les travaux dans les vignes au printemps.

Le second dépierrure sera bétonné cette semaine

Problématique des noues le long du bois de la crépine. Difficulté de retournement des engins. La seule solution sera de reculer les routes de vignes. Il sera peut-être nécessaire d'instaurer un sens unique au moment des vendanges car la largeur ne permet pas à deux tracteurs de se croiser. Pour la saison prochaine, il faudra que chaque exploitant enlève au moins un pied sur chaque route de vigne.

**\* Acquisition de terrains :**

Une réunion la semaine dernière a eu lieu avec Monsieur et Madame Roger POIRET accompagnés de leur fille Céline, pour proposer un achat de tout ou partie des deux parcelles qui longent le sentier des Cossons et qui sont nécessaires à la création du bassin B.

Il leur a été proposé un échange m<sup>2</sup> pour m<sup>2</sup> avec une autre parcelle appartenant à la commune ou un achat des parcelles à 8000€ par hectare (prix appliqué à tous les propriétaires à qui la commune a acheté des parcelles).

Cette réunion n'a abouti à aucun accord, Mr et Mme POIRET souhaitant un échange d'1 m<sup>2</sup> pour 4 m<sup>2</sup>.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour maintenir l'offre initiale pour une question d'équité avec les autres propriétaires qui ont bien voulu nous céder des terrains dans le cadre des aménagements hydrauliques. Aucun ne souhaite accéder aux prétentions de monsieur et Madame POIRET.

Un dernier courrier sera envoyé à la famille Poirer reprenant ces éléments de façon précise. En cas de refus, une procédure d'expropriation sera engagée.

L'enquête publique a déjà été faite.

Il est noté que les travaux déjà réalisés permettrait de retenir une partie des eaux en cas d'orage violent cet été.

**5) Questions diverses**

\* L'ancien tracteur de la commune est à vendre en l'état. Une annonce sera mise sur le site internet.

\* Un permis de construire a été déposé pour la micro-crèche. Des pièces complémentaires ont été demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.